

17 juil 2009 -11:53

Appartient à [Conseil des ministres du 17 juillet 2009](#)

Opération ATALANTA

Contribution belge à l'opération de contre-piraterie ATALANTA

Contribution belge à l'opération de contre-piraterie ATALANTA

Sur proposition de M. Pieter De Crem, ministre de la Défense, le Conseil des ministres a marqué son accord sur la participation de la frégate belge Louise-Marie à l'opération de contre-piraterie européenne ATALANTA au large de la Corne de l'Afrique, du 1er septembre au 13 décembre 2009. Cette frégate escortera, avec ses 169 membres d'équipage, les navires du Programme alimentaire mondial (PAM), ainsi que d'autres navires marchands jugés vulnérables par le commandant de l'opération.

Cette opération de contre-piraterie a été autorisée par le [Conseil des ministres du 28 novembre 2008](#). En outre, le Conseil des ministres du 10 juillet 2009 a approuvé un [avant-projet de loi](#) qui donne une base juridique à la lutte contre la piraterie maritime.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Pieter De Crem, Vice-Premier ministre et ministre de la Défense
Rue Lambermont 8
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 550 28 11
<http://www.mil.be>